

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 AVRIL

EN VOYAGE

Lorsque Charles X se rendait à Saint-Omer, pour visiter le camp, les populations criaient, sur son passage : Vive le Roi !

Lorsque Napoléon III allait chercher les inondés de Lyon et de la Loire, pour leur porter des secours, les populations criaient, sur son passage : Vive l'Empereur !

A présent que M. Carnot va promener ses loisirs à Marseille, à Toulon et même en Corse, les populations crient sur son passage : Vive Carnot !

Il faut absolument que les populations, sur le passage du chef de l'État, crient quelque chose, et l'on voit qu'elles ne s'en font jamais faute. C'est toujours le même empressement, sinon le même cri, le même enthousiasme, sinon la même chanson.

En 1828, la chanson, c'était l'air d'Henri IV ; en 1856, c'était l'air de la Reine Hortense ; en 1890, c'est l'air de la Marseillaise.

Si cela ne se ressemble pas, au fond cela est de la même famille : les paroles sont différentes ; mais, pour le bon peuple, la musique est assez semblable, au moins dans le sens politique et même philosophique qu'il y attache. « Il chante, disait Mazarin ; donc, il paiera. » Et, de fait, il paie sans se faire prier, après avoir acclamé le Président, absolument comme il a acclamé autrefois l'Empereur et auparavant le Roi.

Cependant, sait-il bien pourquoi il crie beaucoup : Vive Carnot ! et un peu : Vive la République !

M. Carnot fait un voyage sans but réel et sans grande portée ; il visite les villes en assistant à des banquets et traverse les populations en faisant défiler devant lui les maires et les adjoints, sans préjudice des fonctionnaires grands et petits rentés par l'État. Mais c'est tout, ou à peu près tout. En quelques heures passées dans une cité, il n'a guère le temps d'étudier les besoins de ses habitants et d'y satisfaire. Il aperçoit à peine la surface des choses : on ne saurait raisonnablement exiger qu'il les approfondisse. Il loge dans les palais et ne pénètre ni dans les vrais ateliers, ni dans les vraies chaumières, ni dans les vraies mansardes.

Au retour, il ne connaît rien de plus qu'au départ, et l'on aurait tort de lui en vouloir. Il ne voyage, d'ailleurs, pas pour connaître, mais bien pour se faire connaître. Or, il est bien de sa personne ; il porte agréablement le grand cordon de la Légion d'honneur, et, comme il est « décoratif », il décore suffisamment la République pour qu'on lui fasse un accueil favorable.

Mais les Méridionaux s'abuseraient singulièrement, s'ils pensaient tirer quelque profit de leurs illuminations, de leurs pavoisements et de leurs cris. Les voyages présidentiels sont fatalement stériles, parce qu'ils n'ont pas de « but déterminé ».

Quand l'Impératrice se rendait à Amiens pour visiter les cholériques, le « but » existait

et l'héroïsme d'une telle démarche frappait les esprits en même temps qu'elle pénétrait les cœurs. Mais ici, rien de plus qu'un déplacement prévu au budget, et dont les provinces méridionales auraient tort d'attendre pour elles-mêmes des bénéfices considérables et tangibles. S'ils produisaient des avantages réels, les promenades de M. Carnot exciteraient justement des jalousies. Le Nord prétendrait qu'il est négligé ; l'Est et l'Ouest affirmeraient qu'ils sont sacrifiés. Tandis que l'égalité républicaine veut que le soleil, au lieu de concentrer ses rayons sur quelques-uns, luise pour tout le monde.

Evidemment, le Président est animé des meilleures intentions pour tous ceux qui l'accablent ; mais, hélas ! en vertu de la Constitution, il ne peut rien, rien, rien. Non seulement il n'est pas dieu dans l'État, mais encore il n'est pas prophète.

Voilà ce que les braves gens de la Cannebière ignoraient.

S'ils l'avaient su ! ERNEST MERSON.

EN EUROPE

Nous nous sommes permis d'appeler l'attention de nos gouvernants sur la nouvelle situation qui se dessinait en Allemagne. Parmi ces gouvernants, nous comptons peu sur M. Carnot, à peu près insignifiant comme gouvernant et d'ailleurs trop occupé de trouver une variété de banalités présidentielles pour remercier les organisateurs des manifestations aussi peu gratuites que peu spontanées dont le budget émaille son voyage, pour s'occuper d'une aussi petite chose que la sécurité nationale.

Mais nous espérons et nous voulons espérer encore, bien qu'il n'y paraisse guère, que l'article des *Hamburger-Nachrichten*, dont nous citons en même temps un long et instructif passage, ne passerait inaperçu ni de MM. les ministres des affaires étrangères, ni des finances ou de la guerre.

Aussi bien cet article que nos journaux officiels paraissent ignorer occupe toute la presse européenne.

Beaucoup de journaux allemands de nuances diverses reconnaissent soit en approuvant, soit en blâmant que la déclaration des *Nachrichten* est hostile au gouvernement impérial. Les feuilles autrichiennes, anglaises et italiennes partagent absolument l'opinion des *Nachrichten* sur la prochaine et vigoureuse rentrée en scène de M. de Bismarck. Bref, de quelque façon qu'on apprécie les conséquences de cet événement, on s'accorde à le croire imminent et grave.

Quant à nous, soit que nous espérons tirer avantage de ces complications, soit que nous ayons à prendre nos précautions pour le cas où on leur chercherait un dérivatif au dehors, il nous semble que l'événement mérite plus d'attention que la visite de M. Carnot à la maison de Napoléon I^{er} et que notre argent pourrait être mieux employé qu'en recherches de procédés nouveaux de feux d'artifices et de girandoles.

INFORMATIONS

AFFICHES SOCIALISTES

Un comité d'organisation pour la « première fête internationale du travail » qui comprend deux députés, MM. Baudin et Ferroul, a commandé dix mille affiches sur papier rouge.

On y invite les travailleurs socialistes à fêter, de concert avec le « prolétariat international » le 1^{er} mai. La délégation des groupes socialistes partira de la place de la Concorde à deux heures, pour se rendre au Palais-Bourbon.

Il paraît que cette invitation à fêter le 1^{er} mai a déplu à de nombreux socialistes.

Ils estiment que c'est se moquer de ceux qui souffrent, qui suent à la peine que de les inviter à une « fête ».

Il s'agit bien de fête ! Aussi parle-t-on de protestations socialistes contre l'affiche du comité d'organisation.

Si le désaccord entre les socialistes persiste, la journée du 1^{er} mai pourrait offrir des complications étranges.

MESURES D'ORDRE

Le gouvernement se préoccupe de cette agitation. Des mesures sont déjà ordonnées. La garnison de Paris sera considérablement renforcée.

Outre les quatre régiments de cavalerie casernés dans la capitale, on en fera venir huit autres des départements, ce qui portera à douze le nombre total des régiments de cavalerie destinés à assurer le maintien de l'ordre. On utilisera également la gendarmerie de la banlieue.

Les troupes seront disséminées sur les différents points de Paris et à proximité autant que possible des places sur lesquelles des rassemblements pourraient se former.

D'autre part on affirme que le Parquet s'est ému des provocations à la violence et aux voies de fait qui se sont produites au cours de diverses réunions publiques.

Les auteurs seraient l'objet de poursuites judiciaires du moment où leurs provocations seraient suivies de manifestations ou de désordres sur la voie publique.

R. S. V. P.

Allons-nous être dotés d'un nouvel air national et d'un nouveau drapeau ? Par ordre du ministre civil de la marine, les musiques de l'escadre de la Méditerranée ont, lors de la visite du Président de la République, remplacé la *Marseillaise* par le *Père la Victoire* ; et lorsque M. Carnot a abordé le *Formidable*, un pavillon a été hissé au grand mât portant en son milieu un grand C.

M. de Freycinet ne voudra certainement pas demeurer en reste, et nous verrons probablement à la revue du 14 juillet nos régiments défiler sur l'air du *Père la Victoire* et le drapeau au monogramme de M. Carnot flotter sur la tribune présidentielle.

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE

On sait combien ont été peu nettes les explications formées par le gouvernement lors de

l'interpellation sur les pêcheries de Terre-Neuve. L'indécision de la politique suivie commence à porter ses inévitables conséquences. On télégraphie de Saint-Jean de Terre-Neuve que la population terre-neuve est irritée par la concession que le gouvernement anglais a faite aux pêcheurs français. Les pêcheurs indigènes arrivés à Saint-Johns se préparent à opposer de la résistance aux pêcheurs français. Des délégués sont partis pour l'Angleterre, le Canada et les Etats-Unis, où ils vont demander pour la colonie l'appui moral de la presse et du peuple anglais et américain.

Des négociations bien conduites, des décisions nettes, auraient évité toutes ces complications.

LE GRAND-MAÎTRE DES LOGES ITALIENNES

Les loges italiennes viennent de choisir comme grand-maître un nommé Adrien Lemmi, qui s'est enrichi par une spéculation peu honnête sur les tabacs. Dans sa jeunesse, le grand-maître de la franc-maçonnerie a eu maille à partir avec la justice.

En 1844, alors âgé de vingt-deux ans, il venait à Marseille. Là, se trouvant sans ressources, il capta, grâce à de fausses lettres de crédit, la confiance du docteur Boubague. Il fit mieux, il abusa de l'hospitalité que lui offrait le trop crédule médecin, en volant dans son tiroir une bourse en perles qui contenait 300 francs. Il fut condamné à un an et un jour de prison.

Ceux qui veulent être édifiés sur le passé de Lemmi n'ont qu'à aller consulter les registres du greffe de Marseille.

MORT DU COMTE DE COSSÉ-BRISSAC

M. le comte Arthur de Cossé-Brissac, ancien chambellan de l'ex-impératrice Eugénie, a succombé mercredi matin, à Paris, dans son hôtel de l'avenue de Tourville, à l'âge de soixante ans.

M. de Cossé-Brissac était le beau-père du comte Renaud de Moustier. Sa mort met en deuil les grandes familles de l'aristocratie française.

AU DAHOMEY

On a des détails complémentaires sur l'engagement du 20 avril. Les forces des Dahoméens s'élevaient à 7,000 combattants. A leur approche, on décida d'opérer un dégagement de la forteresse, qui fut confiée à la garde de 140 hommes, tandis que le reste de nos troupes, soit 360 soldats, opéraient contre les assaillants. Trois pièces d'artillerie appuyaient le mouvement.

La reconnaissance était commandée par le colonel Terrillon.

Nos soldats très vivement attaqués et menacés d'être enveloppés par un ennemi vingt fois plus nombreux ont formé le carré et ont pu ainsi résister victorieusement aux assauts des forcés qui se sont fait tuer sans pouvoir les entamer. Les pertes du côté des Dahoméens sont telles qu'on ne redoute pas de retour offensif avant plusieurs semaines.

Le Temps a reçu la dépêche suivante :

- « Kotonou, 23 avril, 6 heures soir.
- » On évalue à 1,500 hommes les pertes de l'ennemi dans le combat du 20.
- » Les Dahoméens ont brûlé plusieurs des villages qui entourent la ville de Porto-Novo.
- » Cinquante hommes de renfort viennent de partir de Kotonou pour Porto-Novo. »

LE VOYAGE DE M. CARNOT

Les premières dépêches de Bastia complètent les détails télégraphiés au sujet du voyage d'Ajaccio à Bastia. Sur la route de Vizzanova, les filles du célèbre bandit Bellacoscia ont voulu demander à M. Carnot la grâce de leur père qui vit insoumis depuis 46 ans dans le maquis et celle de leur frère détenu en prison ; mais le landan présidentiel n'ayant pu s'arrêter à cause de la pente excessive, les journalistes ont pris les jeunes filles dans leurs voitures et M. Arène les a présentées à M. Carnot à Vizzanova. M. Carnot, après avoir conféré avec le procureur général, a promis d'accorder la grâce si c'est possible.

On télégraphie de Villefranche à la date d'hier matin :

- « M. Carnot a quitté Bastia. Le *Formidable* est entré en rade de Villefranche à 9 heures.
- » Le déjeuner a eu lieu à bord.
- » Le débarquement a eu lieu à midi. Accueil enthousiaste.
- » Nice est splendidement décorée. Les forts tonnent. Acclamations. Défilé des troupes, place Masséna. Les chasseurs alpins ont été très remarqués. »

Le général des Garetts est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Le général Brugère ira saluer, au nom du Président de la République, le grand-duc de Saxe-Cobourg-Gotha, le grand-duc Nicolas de Russie, le prince et la princesse royale de Suède, qui rendront ensuite leur visite à la préfecture en même temps que le prince de Monaco.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Un singulier retour des choses d'ici-bas ! On télégraphie de Berlin, 22 avril :

« Par un ordre secret de la direction de la haute police politique de Berlin, on vient d'établir à Friedrichsruhe une très rigoureuse surveillance autour du prince de Bismarck.

» Un commissaire de la police secrète, avec deux adjoints et une escouade d'espions sont arrivés à Friedrichsruhe, de Berlin, avec l'ordre formel de suivre M. de Bismarck dès qu'il sort de son château.

» L'existence de M. de Bismarck est empoisonnée par la présence du commissaire de police, dont la vue seule exaspère le prince, qui ne dissimule pas son irritation. »

DISCOURS PACIFIQUE DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Bremerhaven, 22 avril.

Au dîner qui a eu lieu hier à bord de la *Fulda*, l'empereur a déclaré qu'il protégerait la paix, et que l'on pouvait, à ce point de vue, avoir confiance en lui.

Il a ajouté que ces paroles étaient parfois interprétées autrement dans les journaux, mais que l'on devait se rappeler l'opinion exprimée par un ancien empereur qui a dit qu'il ne fallait pas tourner et retourner les paroles impériales.

Le souverain a terminé en déclarant que tous ses efforts étaient consacrés au maintien de la paix et que les affaires ne pouvaient prospérer que si la paix était garantie.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ACCIDENT MORTEL A VERRIE

La réunion organisée hier sur l'hippodrome de Verrie à l'occasion de la Saint-Georges, et dont nous avons parlé, s'est terminée bien tristement.

Malgré l'incertitude du temps, la fête était brillante. Bien des invités avaient répondu à l'appel qui leur avait été fait : M. le général Jacquemin, M. le Sous-Préfet, M. Berger, député de l'arrondissement de Saumur, etc.

Après une série de courses très intéressantes et fort bien menées, qui avaient soulevé dans toute l'assistance, aussi choisie que nombreuse, un entrain inaccoutumé, la mort est venue frapper un coup terrible.

M. Bresson, élève-officier, arrivé au commencement du cours à l'Ecole de cavalerie en qualité d'adjudant au 6^e cuirassiers, a fait une chute mortelle.

Voici dans quelles circonstances :

M. Bresson suivait isolément la course qui touchait à sa fin et arrivait au dernier obstacle, une haie de 50 centimètres environ de hauteur ; il n'était donc ni pressé, ni gêné par ses camarades ; sa jument, *Armoire*, négligea d'accuser ce modeste obstacle, et M. Bresson, projeté en avant, est tombé sur le dos ; la bête, dont la tête avait porté à terre, a pivoté sur l'encolure et l'avant-main en faisant panache et est venu écraser la face de M. Bresson.

Trois médecins, MM. Gaube, Perreau et Rousseau, présents sur l'hippodrome, ont été relever le blessé, ne croyant pas à un aussi grave accident.

Leur opinion sur l'état du malheureux sous-officier n'a pas tardé à changer. Un flot de sang sortait par le nez, la bouche et les oreilles ; M. Bresson est immédiatement tombé sans con-

naissance : la respiration était haletante, saccadée, le pouls petit et précipité, les quatre membres étaient paralysés.

La face était entièrement méconnaissable, plaie contuse à la base du nez, enfoncement des maxillaires supérieures, fracture de la base du crâne.

Quelques minutes après l'accident, M. Bresson rendait le dernier soupir, foudroyé par l'épanchement du sang.

Un prêtre, M. Vigneron, curé de Saint-Lambert, a pu l'assister à ce dernier instant, au milieu de la consternation générale et du plus grand recueillage.

Le corps de l'infortuné élève-officier a été ramené à l'hôpital par l'ambulance de la Croix-Rouge.

M. Bresson est le fils d'un magistrat de Montmédy ; il était âgé de 26 ans.

Après ce terrible accident, la fête du soir, qui devait avoir lieu au Mess, et gracieusement offerte aux dames de MM. les officiers, a été contremandée ; elle est remise à une date ultérieure.

M. de Benoist, sous-lieutenant, officier-élève, a fait également une chute heureusement moins grave ; on l'a relevé avec une luxation de la rotule.

Pétition pour le rétablissement des processions

L'exemple donné par un grand nombre de villes de France est suivi par la nôtre. Depuis plusieurs jours, des personnes dévouées colportent et font signer à domicile des feuilles de pétitions tendant au rétablissement des processions de la Fête-Dieu.

Des feuilles spéciales sont destinées aux signatures des femmes ; d'autres sont réservées aux signatures des hommes.

Voici le texte de la pétition :

- « Monsieur le Maire,
- » Messieurs les Conseillers municipaux,
- » L'année dernière nous venions
- » au nombre de quatre mille solliciter
- » de votre impartialité la libre sortie
- » des processions de la Fête-Dieu.
- » Notre vœu fut repoussé.
- » Nous revenons cette année, en
- » nombre bien plus considérable,
- » vous exprimer nos doléances basées
- » sur nos convictions les plus chères
- » et aussi sur nos intérêts gravement
- » menacés.
- » Ouvriers, commerçants et bour-
- » geois sont fermement unis sur ce
- » terrain de liberté et vous prient
- » d'agréer, dans l'attente de la satis-
- » faction qui leur est due, l'expres-
- » sion de leur haute considération. »

Les concitoyens de M. Combiert lui prouveront encore cette année que la mesure prise par l'arrêté d'interdiction du 12 juin 1879 a pu satisfaire quelques libres-penseurs égoïstes et irréflectifs, mais que la réaction contraire s'affirme de jour en jour, accentuée encore davantage par le refus obstiné que M. le Maire a opposé, l'an passé, à la demande de plus de 4,000 signataires et sanctionnée par la volonté écrite de l'immense majorité des électeurs.

SYNDICAT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL D'ANGERS

Au nom du Comité de la fermeture des magasins le dimanche, M. Chanlouineau adresse la note suivante au *Patriote* :

« La Commission nommée par le Syndicat commercial et industriel d'Angers a, dans sa séance du mardi 22 courant, nommé vingt délégués chargés de visiter les chefs de maison dont les magasins restent ouverts le dimanche.

- » Elle a divisé les magasins en deux catégories :
- » 1^o Ceux qui peuvent, sans nuire à leurs affaires, fermer toute la journée du dimanche ;
- » 2^o Ceux qui ne pourraient, sans éprouver un trop grand préjudice, fermer brusquement toute la journée du dimanche, seront invités à fermer à midi seulement.
- » Vendredi prochain, nouvelle réunion de la commission. »

CH. BOUSQUET & JULIETTE DEROUARD

Bousquet est arrivé à Saumur en 1885, dit un correspondant du *Patriote*, pour trailer de l'étude d'huissier de M. Bourasseau, et il l'a achetée 43,000 francs. C'est, nous dit-on, un tempérament méridional ardent, exalté, une nature exubérante, un cerveau toujours en ébullition, un esprit paradoxal. Ici il était très sobre et ne fréquentait pas les cafés. Il était actif, laborieux et avait le travail facile. Mais l'exaltation de son caractère le rendait indépendant, frondeur et incapable de supporter aucune sujétion ; aussi ses rapports avec le parquet étaient-ils tendus, difficiles, et il est probable que le parquet l'a invité à céder son étude. C'est en janvier 1888 qu'il l'a vendue.

Lorsqu'il est venu à Saumur acheter son étude, il a fait connaissance avec la domestique de son prédécesseur, en est devenu amoureux et il l'a épousée malgré sa famille (à lui).

Sa belle-sœur était alors domestique chez M. Consilérant ; cette jeune fille a quitté sa place et est allée demeurer avec son beau-frère.

On sait le reste. Bousquet devait avoir une certaine fortune, car il a acheté une maison à Saumur et une autre à Montsoreau, pays de sa femme.

Notre confrère M. Renou dit cette dame originaire de Candès. Derouard père exerçait

GERMAINE

NOUVELLE MARITIME

PAR CHARLES DURAND (CAROLUS)

Le vieillard fut interrompu par un mouvement brusque du jeune homme qui, fou de joie, le pressait de nouveau dans ses bras.

— Tu m'étrangles ! tu m'étrangles ! cria le vieux marin en riant. Soyons raisonnables, veux-tu ? et allons souper. Ta mère nous attend, et ta fiancée...

Il appuya sur ce mot :

— Ta fiancée doit s'impatienter.

Pierre ne se possédait plus. Il voulut courir vers la maison, mais Bertin le retint :

— A propos ! Que va dire la mère de la folie que tu as faite aujourd'hui ?

Cette question refroidit l'enthousiasme du jeune homme :

— J'oubliais... dit-il avec un soupir.

— Mon garçon, ta promesse aux camarades est aussi sacrée que celle que tu as faite à la mère. Il s'agit à présent d'obtenir de celle-ci qu'elle consente à ton départ.

— Comment faire ?

— N'aie pas peur. J'ai mon idée.

VIII

Ils rentrèrent à la ferme. Ils virent la table, dressée comme aux plus beaux jours, recouverte d'un linge bien blanc. La vaisselle à fleurs, les faïences de vieux Rouen, avaient été tirées du buffet et s'étaient en bel ordre sur la nappe, à côté des verres en cristal fin, dont on ne servait que dans les grandes occasions, et des convertis en argent qui n'avaient servi que deux fois, le jour du baptême de Germaine et le jour de sa première communion. Les serviettes damassées, qui faisaient autrefois partie du trousseau de Mme Bertin, exhalaient leur parfum de lavande. Les carafes étaient pleines d'un cidre transparent, et la lumière des bougies toutes neuves, droites dans leurs chandeliers argentés, produisait en traversant le liquide doré des reflets qui multipliaient leurs tons sur la blancheur de la nappe.

Le coup d'œil était réjouissant, et les deux hommes, en entrant, ne purent retenir un cri de surprise.

— C'est donc grande fête ! cria Jacques, qui

avec intention pressa le bras de Pierre. Celui-ci comprit ; à la dérobée, il vit le vieillard qui, du geste, recommandait la même discrétion aux deux femmes.

Celles-ci eurent un sourire.

— Oui, père, répondit Germaine avec un embarras voulu. C'est fête, si tu veux... N'est-ce pas toujours fête quand notre bonne mère Morillon est avec nous ?

— Tu as raison, fillette, approuva Jacques. Plaise à Dieu que nous voyions encore beaucoup de fêtes comme celle-ci ! Maintenant, à table !

Il s'assit, plaça Pierre en face de lui, et les deux femmes de chaque côté.

Les premières minutes furent silencieuses. Jacques méditait son plan d'attaque.

Le jeune homme n'osait lever son regard sur Germaine ; ses yeux l'auraient trahi : il les tenait rivés sur son assiette, pendant que la jeune fille et la mère Morillon se regardaient en souriant, se méprenant aux pensées de Jacques, et attendaient, avec cette sorte d'inquiétude qui précède les éclats de la joie, que ce dernier rompît le silence.

— Pierre, dit-il enfin, sais-tu à quoi je pense ?... Il y a longtemps, bien longtemps,

nous avions coutume, entre camarades de bord, de nous réunir, à cette époque-ci, la veille du départ pour Islande. Matelots, femmes et enfants, nous nous associations comme dans une fête ; on buvait à la prospérité du bateau, au bonheur du voyage, à l'allégresse du retour. Ce temps est loin, et de tous ceux qui se réjouissaient avec moi, le plus grand nombre ne sont plus. Les jeunes ont remplacé les vieux, et ceux-là sont heureux à leur tour, comme nous l'étions autrefois. Tu as été à Fécamp aujourd'hui : n'as-tu pas rencontré les amis et trinqué avec eux ?

Pierre sourit :

— C'est vrai, et c'était mon devoir.

— Les devoirs de l'amitié sont sacrés, garçon ; mais, avoue que tu aurais mieux aimé ceux de la camaraderie ! Ecoute, je ne puis croire que tu as trinqué avec des matelots sans envier leur joie, sans que dans tes veines le sang des Morillon se révoltât enfin !

Les deux femmes eurent un regard consterné. Pierre pâlit brusquement, ébranlé jusqu'au cœur par la parole fiévreuse de l'ancien marin. La vieille voulut s'interposer, mais Bertin ne lui en donna pas le temps :

— Mère Morillon, vous l'avez dit vous-

la profession de pêcheur. En mourant, il laissa sa famille dans une grande misère, de telle sorte qu'elle dut être soutenue par la charité publique. Un panier au bras, Juliette parcourait les bourgs de Candes et de Montsoreau, recevant le pain et autres aliments qu'on voulait bien lui donner. Elle vécut ainsi jusqu'au jour où Charles Bousquet épousa sa sœur, Jeanne.

Peu de temps après ce mariage, Bousquet acheta une petite maison à Candes, où il vint très souvent avec sa nouvelle famille, particulièrement le dimanche. Juliette accompagnait M. et M^{me} Bousquet; mais alors, sous ses brillantes toilettes, on avait peine à reconnaître la jeune fille qui, peu de temps auparavant, s'en allait, tendant la main de porte en porte.

LA FLÈCHE. — Accident mortel. — Le sieur Michelet, cultivateur à Sainte-Colombe, passant avec sa voiture à La Flèche, voulut en descendre pour trinquer avec un camarade.

Il eût mieux fait de continuer sa route, car en sautant de sa voiture, il tomba et se fit une grave blessure à la tête. Le sang coulait à flots; on ne put l'arrêter et le malheureux mourut quelques heures après son fatal accident.

POITIERS. — Mutinerie. — Dimanche matin, le capitaine d'artillerie Dausseing voulut passer une revue de ses hommes, appartenant au 16^e bataillon d'artillerie de forteresse.

A la suite de l'ordre donné par leur capitaine, quatre-vingt-trois des hommes de cette batterie partirent en bombe, et sortirent du quartier Montierneuf, en employant tous les moyens possibles, des ordres ayant été donnés au poste pour les empêcher de sortir.

Il paraît qu'une décision ministérielle formelle défendrait aux capitaines commandants de passer des revues le dimanche.

C'est pour cette raison seule que les hommes se sont révoltés.

L'élection de Vouillé. — L'élection du canton de Vouillé est déferée au Conseil d'Etat. Il y a eu des calculs fantastiques et des tripotages de bulletins absolument scandaleux, pour évincer M. Aymer de la Chevalerie.

NIORT. — Le conseil de préfecture des Deux-Sèvres a condamné M. Loué, architecte de la ville, accusé d'avoir de propos délibéré entraîné la ville dans des dépenses exagérées à l'occasion des constructions de ses maisons d'école, à payer à celle-ci 58,000 fr. de dommages-intérêts et à la restitution des honoraires par lui indûment perçus.

L'APPLICATION DE LA LOI MILITAIRE AU GRAND-SÉMINAIRE DE LAVAL

Les élèves du Grand-Séminaire de Laval, appelés à faire partie du nouveau contin-

gent militaire, ont passé devant le Conseil de révision; ils étaient dix appelés; quatre ont été déclarés bons pour le service, quatre ont été ajournés, deux ont été réformés.

NANTES. — Nous lisons dans *l'Espérance du Peuple* :

Des affiches socialistes ont été apposées dans certains quartiers de la ville. On y lisait :

« La propriété, c'est le vol; les capitalistes sont des voleurs.

» La politique, c'est le mensonge.

» Le gouvernement, c'est l'oppression.

» Il ne faut plus ni capital, ni politique, ni gouvernement.

» Vive la Révolution! Vive l'anarchie! Vive la grève générale! »

La police les a fait disparaître. Elle déploie moins de zèle pour d'autres inscriptions qui se lisent sur les murs et qui, pour n'être pas politiques, n'en blessent pas moins les yeux honnêtes.

L'ASSASSINAT DE BREST

Voici des détails sur le meurtre que nous avons signalé hier :

Lundi soir, une jeune fille, Augustine Riou, a été assassinée sur le pont de la Recouvrance, à Brest, par un second maître magasinier de marine nommé Rozier, à l'aide d'un large couteau de marin que le meurtrier a été ensuite jeter dans la Penfeld.

La victime était employée dans un magasin de nouveautés. Rozier, natif de Brest, poursuivait assidûment cette jeune fille, fort jolie, qui ne répondait pas à ses avances. Lundi soir, à la sortie de son magasin, Augustine Riou, accompagnée de deux amies de son âge, rentrait chez elle, quand, au milieu du grand pont, Rozier, en tenue, fondit sur elle et lui porta un coup de couteau qui coupa l'artère carotide.

La jeune fille ne poussa pas un cri. Portant ses mains crispées à sa gorge, dont le sang s'échappait à gros bouillons, elle fit encore une dizaine de pas, puis elle s'affaissa entre les bras d'un marin et d'un civil accourus pour la secourir.

Relevée aussitôt, tandis que ses compagnes se sauvaient blêmes d'effroi, elle fut transportée dans un bureau de tabac, au bout de la rue de Siam, où on lui prodigua les premiers soins.

Quand M. le docteur Hébert arriva, la jeune fille était sur le point de rendre le dernier soupir. L'homme de l'art ne put que procéder à la constatation du décès.

Tandis que l'on tentait vainement de rappeler la victime à la vie, le meurtrier était arrêté. L'horrible action commise, le second maître s'était dirigé vers Brest. Au milieu de l'effarement général, il allait droit devant lui, lorsque

les agents Marrec et Scour le mirent en état d'arrestation.

Rozier ne fit aucune résistance. Comme atterré par le crime qu'il venait de commettre, les yeux égarés, il se laissa conduire au poste de police des Carmes, sans la moindre protestation.

Il a déclaré avoir commis ce crime, parce qu'il voyait ses avances repoussées.

Rozier a 27 ans. Comme la victime, il appartient à une très honorable famille qui demeure rue Kéravel. Son père, retraité du port, occupe un emploi en ville. Son frère, marié, travaille dans le port. Ce sont de parfaits honnêtes gens que l'action du malheureux a jetés dans une douloureuse consternation.

Peu après, la mère d'Augustine Riou arriva près du cadavre de sa fille. Elle était en proie à une désolation que l'on ne peut décrire et a perdu connaissance.

Quelques instants après, les autorités arrivaient sur les lieux et procédaient aux premières constatations, constatations rapides et sommaires, d'ailleurs, tous les détails du meurtre étant à peu près connus et le meurtrier lui-même étant avoué.

Rozier a été remis à l'autorité maritime.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 avril 1890.

Le comptant a beaucoup acheté. D'un autre côté la spéculation à la hausse a pris de très forts engagements pour fin mai. Ce double courant a conduit le 3 0/0 à 89.05; et le 4 1/2 0/0 à 106.90.

Le Crédit Foncier s'est avancé à 1,331. La Banque de Paris passe de 785 à 790. La Banque Nationale du Brésil a été très fermement tenue à 596.25.

La Société Générale finit à 475 demandée; la Société de Dépôts et Comptes courants est à 605; la Banque d'Escompte à 516.25.

L'assemblée générale des actionnaires du Crédit Lyonnais a eu lieu le 31 mars dernier à Lyon. Après la lecture des rapports du conseil et des commissaires, il a été donné, par le président, des explications très détaillées sur l'ensemble des opérations de la Société, en insistant tout particulièrement sur la qualité du portefeuille d'effets de commerce qui s'élève à plus de 400 millions et qui se compose uniquement de papier sain et d'une réalisation immédiate. Ces communications ont été accueillies avec beaucoup de faveur par l'assemblée.

En banque, l'obligation des chemins de fer de Porto-Rico s'est traitée à 285.50; celle du chemin russe d'Orel-Griasi à 573.75.

L'obligation des Chemins Economiques, en hausse, continue à 407.50.

FAITS DIVERS

L'émotion soulevée par le double assassinat de la rue de Belzunce n'est pas encore apaisée. On l'a bien vu, avant hier, à l'occasion des obsèques de la principale victime de Charles Bousquet, M. l'avocat Paquy.

Sa parole ferme et imposa aux deux femmes, et le sourire reparut dans leurs yeux.

Jacques remplit les verres d'un vieux vin de Bourgogne, et, levant le sien :

— A la prospérité de la Sainte-Marie, dit-il, et au bon retour de son équipage!

Les verres s'entrechoquèrent avec un bruit joyeux, et, la verve du vieillard aidant, le souper se termina moins tristement. Il fut décidé que, pendant les quelques mois que durerait l'absence de Pierre, la mère Morillon élirait domicile à la ferme, et que tout serait prêt, au retour, pour le mariage.

Bertin et sa fille reconduisirent leurs hôtes jusqu'à Yport. Pierre offrit le bras à sa fiancée. Ils parlèrent peu — mais ils pensèrent beaucoup. Deux mains qui se pressent, la caresse de deux regards, des soupirs qui se comprennent, tout cela vaut mieux que des paroles. Pierre et Germaine n'eurent sans doute pas, ce soir-là, d'autre éloquence.

A cet endroit de son récit, le père Isidore s'arrêta court. Nous arrivions au haut de la côte qui domine Etretat.

(A suivre.)

La triste et imposante cérémonie a été célébrée, à l'église Saint-Vincent-de-Paul, en présence d'une foule considérable et visiblement impressionnée.

Le corps avait été déposé dans un des caveaux de l'église; les invités ne se sont donc pas réunis à la maison mortuaire, mais la plupart n'en sont pas moins allés s'inscrire au domicile du défunt.

A dix heures un quart, aussitôt après l'arrivée d'une importante députation de membres du barreau, venus en costume et ayant à leur tête le bâtonnier de l'ordre, M^e Cresson, le service a commencé.

Pendant la messe, la maîtrise a exécuté plusieurs morceaux funèbres.

L'absoute a été donnée par le vénérable curé de la paroisse, puis le cercueil a été placé sur un char bientôt surchargé de couronnes, de bouquets et de palmes.

Le deuil était conduit par le père du défunt, M. Gustave Paquy, dont la douleur était navrante et qui était soutenu, dans cette dernière épreuve, par son second fils, M. Lucien Paquy, lieutenant d'infanterie, et par MM. Leffève, beau-frère et cousin.

On remarquait dans l'assistance M. le juge d'instruction Anquetil, auquel est échu, on le sait, la mission de faire l'enquête sur le double crime commis par Charles Bousquet.

La foule était si compacte aux abords de l'église qu'un service d'ordre avait dû être organisé.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse. Sur la tombe de M. Paquy, M^e Cresson et un autre membre du barreau ont prononcé deux allocutions qui ont vivement ému les assistants.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers; COMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Spécialité de Boîtes et Bonbons pour baptême.

Dragées amande, le demi kilog.	0.80
— demi-fine, —	1.20
— fine, —	1.60
— surfine, —	1.80
— vanille, —	2.00
Pralines grises et roses, depuis 90 cent.	
BOITES BAPTÊME GARNIES	
125 grammes, 1 fr. — 250 grammes, 1 fr. 50 —	
500 grammes, 2 fr. 25.	

Toutes nos boîtes sont garnies en dragées de qualité extra fine bien assorties; le poids que nous indiquons est le poids net contenu dans les boîtes.

Ces boîtes peuvent se faire sur commande, avec nom et date de naissance, en 24 heures, pour une douzaine au moins (1 fr. 50 pour la composition).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Liquidation judiciaire Guibert

Les créanciers de la liquidation Guibert, distillateur, demeurant à Saumur, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Bouneau, demeurant à Saumur, liquidateur définitif de ladite liquidation, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le jeudi 8 mai 1890, à 9 heures et demie du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Vinsonneau, juge-commissaire à ladite liquidation, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-mentionnée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(357) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Le LUNDI 28 avril 1890, à 4 heures du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, 55.

Il sera vendu :

Armoire, couettes, matelas, traversins, oreillers, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, quantité de vêtements et autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0 pour les frais. (352)

A Vendre ou à Louer

POUR LE 24 JUIN 1890

UNE MAISON

Et dépendances

Sise Grand'Rue, n° 42, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-levées.

S'adresser à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

MAISON
Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE LES DEUX VOITURES

à M. DUPONT, ancien carrossier, une à quatre roues basse dite Duc avec siège mobile.

S'adresser, 55, rue de Bordeaux.

UN ÉCRIVAIN ayant

faites preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

Étude de M^e BARET, notaire à Cholet (Maine-et-Loire).

Occasion exceptionnelle

A VENDRE près gare de Maulévrier (Maine-et-Loire), le

CHATEAU du BOIS de S'-LOUIS

Parc, bois coupes réglées, 60 hect. — Prairies et terres, 41 hect. — Proximité de forêt. Prix : 200,000 f. environ.

Étude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE DES BESTIAUX

ET DU

Matériel d'exploitation

De la ferme du château de Boumois.

Le Dimanche 27 avril 1890 et le Lundi 28, s'il y a lieu, à midi, il sera, par le ministère de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, procédé à la vente aux enchères publiques des bestiaux et du matériel du château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place, appartenant à M. Edmond BIGEAU, propriétaire, demeurant à Saumur.

Cette vente aura lieu dans la cour de la ferme du château de Boumois.

On vendra notamment :

Cinq vaches, quatre génisses ;
Un taureau (race normande) ;
Deux fortes juments ;
Un cheval de taille ordinaire ;
Charrettes à cheval ;
Tombereau, brouettes ;
Charrette à bœufs ;
Harnais de toutes sortes ;
Une voiture à deux roues ;
Charrues de toutes sortes ;
Rouleau et herse ;
Un moulin à vanner ;
Trieur pour blé de semence ;
Concasneur à avoine ;
Paille-bois de charronnage ;
Matériel de laiterie ;
Outils aratoires de toutes sortes et quantité d'autres bons objets.
On paiera au comptant, plus 10 pour cent, et avant l'enlèvement de tout objet vendu.

Étude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A Affermer de suite GRANDE CAVE

A Gennes,

Ayant servi de fabrique de vins mousseux, avec vastes magasins, bureau et logement, sur le bord d'une grande route. Ruisseau passant devant la cave.

S'adresser au notaire.

VENTE, ÉCHANGE et LOCATION de Bicycles, Bicyclettes et Tricycles.

MACHINES FRANÇAISES et ANGLAISES, neuves et d'occasion.

Location à l'heure et à la journée.

S'adresser à M. Ch. COURALEAU, quincaillier, rue Saint-Nicolas, 28, à Saumur. (360)

Étude de M^e POUCHET, notaire à Epernay (Marne).

A VENDRE GRANDES CAVES, CELLIERS Et Habitation

Propres à un commerce de vins de Champagne.

Sis à Epernay, faubourg du Commerce prolongé.

JOUISSANCE DE SUITE

S'adresser à M^e POUCHET, notaire à Epernay. (324)

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (ORLÉANS)

A VENDRE

Par adjudication, sur soumissions cachetées, en 3 lots,

659 ARBRES

De toutes essences à abattre

1^{er} Lot. — 69 arbres dans la cour des marchandises, près le quai découvert et dans les jardins de la gare.

2^e Lot. — A gauche de la ligne, en aval de la gare, 227 arbres sur la propriété de M. DE LONGUEVILLE.

3^e Lot. — A droite de la ligne, 363 arbres sur la même propriété.

L'ouverture des soumissions aura lieu le 26 de ce mois, à 3 heures du soir, dans le cabinet de l'Ingénieur de la Compagnie d'Orléans, gare de Tours.

S'adresser, pour tous renseignements et pour visiter les arbres à abattre, à M. DÉCHÉZELLE, chef de district à la Compagnie d'Orléans, en gare de Saumur. (343)

Dessin

Leçons à domicile. H. BUISSON, 3, rue Chanzy.

CIDRES De Bretagne et de Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (13)

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Océanina.

Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

OCCASION
A VENDRE un très bel **AMEUBLEMENT DE SALON** provenant d'un château des environs, et se composant de : 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, le tout en très bon état et garni en riche tissu. S'adresser, pour visiter, chez M^{me} RIBAUT, marchande de meubles, rue Saint-Nicolas. (355)

A VENDRE
Comptoir, Rayons
Et Enseigne
S'adresser à M^{me} BARDOU, rue Dacier, 47. (344)

BAINS CHAUDS De la Loire
QUAI DE LIMOGES
Julien VINCENT
Établissement ouvert tous les jours de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

Herbage de l'île Ponneau
M. HUET, place du Roi-René, prévient le public qu'à partir de ce jour, il prendra des chevaux au vert dans de bonnes conditions. On peut également s'adresser à M. PICHARLES, maréchal, rue d'Orléans. (305)

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846.
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLÉ, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.
Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires
Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. **0,40**
Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. **0,50.**
Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. **0,55.**
Goûtez : la Crème de Marrons « Cavenole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.
Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AVRIL

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	89 —	ACTIONS		Nord	1813 75	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	381 05
3 0/0 amortissable	92 95	Banque de France	4185 —	Orléans	1406 25	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	465 —
4 1/2 1883	106 75	Banque d'Escompte	517 50	Ouest	975 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	476 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	612 50	Compagnie parisienne du Gaz	1347 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	464 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	537 50	Crédit Foncier	1332 50	Transatlantique	627 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	403 75
— 1865 4 0/0	530 —	Crédit Industriel et Commercial	610 —	Canal de Panama	52 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	401 75
— 1869 3 0/0	413 —	Crédit Lyonnais	713 75	Suez	2290 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1871 3 0/0	403 —	Crédit Mobilier	458 75	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	424 25
— 1875 4 0/0	527 —	Dépôts et Comptes courants	605 —	Autrichien 4 0/0 or.	92 65	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	429 —
— 1876 4 0/0	528 75	Société Générale	475 —	Dette d'Égypte 6 0/0	487 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	429 25
— 1886 3 0/0	398 —	Est	845 —	Extérieur 4 0/0	73 25	Nord 3 0/0 r. à 500	434 75
Bons de liquidation	527 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1428 75	Hongrie 4 0/0 or.	87 25	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	431 25
		Midi	1240 —	Italie 5 0/0	94 —	Quest 3 0/0 anc. r. à 500	429 50
				Portugal 4 1/2 1888	471 25	FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1862 5 0/0	102 70
						— 1889 4 0/0	96 20
						Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	94 70
						— 2 ^e	—
						VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	498 50
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—